

## **DELIBERATION N° 2007/05-09 – TABLEAU DES EFFECTIFS : CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT D'ANIMATION**

Madame RAVON, rapporteur, informe l'Assemblée que le contrat de l'agent animateur Médiateur Jeunesse recruté en qualité d'Employé Jeune, est arrivé à terme le 31 mars 2007.

Elle propose de recruter cet agent, actuellement non titulaire, en créant un poste d'adjoint d'animation à temps complet. Il aura pour objectif d'intervenir dans le secteur périscolaire et dans les domaines de l'animation des quartiers, de la médiation sociale, du développement rural, de la politique du développement social urbain et de l'organisation d'activités de loisirs. Il pourra également intervenir au sein de structures d'accueil ou d'hébergement.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de bien vouloir procéder à l'adaptation du tableau des effectifs :
  - en créant un poste d'adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet, à compter du 1<sup>er</sup> Juin 2007.
- les crédits nécessaires au financement de ce poste sont déjà inscrits au budget primitif 2007.